

MCC 2018-2019

Règlement des études et du contrôle des connaissances

Article 1 – Définition

Le DU de Langues et Civilisations Orientales et de l’Océan Indien est un DU proposé par la Maison Des Langues qui se décline en plusieurs options : arabe, hindi, japonais, malgache, portugais, shimaore, swahili et tamoul.

Article 2 – Conditions d’inscription

Cette formation est ouverte à tout public.

Elle est ouverte de plein droit pour toute personne titulaire du baccalauréat français ou d’un diplôme équivalent. Dans les autres cas, la formation est ouverte après validation des études ou expériences professionnelles par l’équipe pédagogique.

Article 3 – Formation

Le Diplôme Universitaire est délivré après une formation en 2 ans correspondant à un volume horaire de 160 heures réparties en deux niveaux de 80 heures chacun :

- 1^{ère} année de DU : une UE de langue de 60 heures comprenant des enseignements en langue orale et écrite et une UE de 20h de civilisation.
- 2^{ème} année : une UE de langue de 60 heures comprenant des enseignements en langue orale et écrite et une UE de 20h de civilisation.

Article 4 – Jury

Le Diplôme Universitaire est délivré par le Président de l’Université de La Réunion sur proposition d’un jury composé de l’ensemble de l’équipe pédagogique participant à la formation et présidé par le/la coordonnateur(trice) de l’équipe Langues et Civilisations Orientales et de l’Océan Indien de la Maison des Langues et/ou le/la Directeur(trice) de la Maison des Langues et/ou le/la Vice-Président(e) des Relations Internationales.

Article 5 - Contrôle des connaissances

Le régime du contrôle des connaissances est celui du contrôle continu selon les modalités d'évaluation retenues par l'enseignant dans chaque cours.

La note obtenue à chaque semestre de DU est composée d'une note moyenne pour l'UE de langue de coefficient 3 et d'une note moyenne pour l'UE de civilisation de coefficient 1. Une UE est acquise si l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à cette UE.

L'absence à une épreuve, non justifiée, entraîne un zéro.

En cas de force majeure dûment constaté qui empêcherait un candidat d'assister à une évaluation commune, l'enseignant peut choisir d'organiser l'épreuve dudit candidat à une date différente, à la demande de ce dernier. Cette demande devra être formulée au plus tard 48 heures après l'examen.

Article 6 - Passage en seconde année

Le passage en seconde année est de droit pour les étudiants ayant obtenu au moins 10 de moyenne générale aux examens de première année.

Sur proposition du jury, le passage en seconde année est possible pour les étudiants ayant obtenu **aux deux semestres** au moins 10 de moyenne à l'UE de langue de première année.

Le candidat déjà initié à l'une des langues enseignées au Pôle des Langues et Civilisations Orientales peut passer un **test de niveau en langue et en civilisation** pour prétendre à une inscription en seconde année. Avant de passer le test, le candidat aura effectué une pré-inscription à la Maison Des Langues.

Si le candidat a obtenu 10/20 ou plus en langue au test de niveau, il pourra s'inscrire en seconde année de DU. Cependant, s'il a obtenu une note inférieure à 08/20 en civilisation au test de niveau, l'étudiant admis directement en seconde année devra valider ultérieurement les épreuves des UE de civilisation des deux semestres de première année. Il sera dans ce cas exonéré des frais d'inscription pour la première année.

Si le candidat a obtenu une note inférieure à 10/20 en langue au test de niveau, il devra alors s'inscrire en première année de DU.

Article 7 - Validation du diplôme

Conditions pour être admis(e) :

- La présence aux enseignements et examens est obligatoire sauf dispense accordée par les responsables de la formation. Les absences doivent être justifiées auprès de ces responsables.

- Le diplôme est validé si l'étudiant obtient chaque année une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 et s'il obtient chaque année une moyenne aux UE de langue au moins égale à 10 sur 20 et aux UE de civilisation au moins égale à 08 sur 20. Chaque année compte pour 50% dans le calcul de la moyenne générale, chaque semestre pour 25%.

Article 8 - Mentions de réussite aux diplômes

- Attribution de la **Mention Assez Bien** pour une moyenne générale pour les deux années de DU égale ou supérieure à **12/20**
- Attribution de la **Mention Bien** pour une moyenne générale pour les deux années de DU égale ou supérieure à **14/20**
- Attribution de la **Mention Très Bien** pour une moyenne générale pour les deux années de DU égale ou supérieure à **16/20**.

Article 9 - Sessions d'examen

A l'issue de la première session, le candidat ne satisfaisant pas les conditions citées dans l'article 7 sera convoqué pour passer les examens de la seconde session (dite de rattrapage).

Cette session de rattrapage pour chaque semestre est programmée à la fin de l'année universitaire selon le calendrier déterminé par le département. Les modalités d'évaluation sont celles retenues par l'enseignant dans chaque cours. La durée de chaque épreuve est d'une heure.

Pour chaque année de DU, le candidat aura la possibilité de repasser l'UE de langue si la moyenne obtenue est inférieure à 10/20 et l'UE de civilisation si la moyenne obtenue est inférieure à 08/20.

La ou les note(s) obtenue(s) à la session de rattrapage se substitue(nt) à toutes les notes obtenues à la première session si et uniquement si elle(s) est ou sont supérieure(s).

En cas de force majeure dûment constaté qui empêcherait un candidat d'assister à l'évaluation commune, l'enseignant peut choisir d'organiser l'épreuve de rattrapage dudit candidat à une date différente, à la demande de ce dernier. Cette demande devra être formulée au plus tard 48 heures après l'examen.

Règlement des études et du contrôle des connaissances 2018-2019

DU LCOOI Année 1

UE	Type de contrôle continu	Rattrapage	Coefficient
Langue	2h / semestre Epreuves orales et écrites	1 h / semestre Epreuve écrite	3
Civilisation	2h / semestre Epreuves orales et/ou écrites	1 h / semestre Epreuve écrite	1

DULCO Année 2

UE	Type de contrôle continu	Rattrapage	Coefficient
Langue	2h / semestre Epreuves orales et écrites	1 h / semestre Epreuve écrite	3
Civilisation	2h / semestre Epreuves orales et/ou écrites	1 h / semestre Epreuve écrite	1